



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 9 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CAMPAGNE D'AIDES PAC 2020 - AIDES COUPLÉES ANIMALES
LETTRES DE FIN D'INSTRUCTION (LFI)**

La Direction départementale des territoires de la Haute-Marne informe les éleveurs de bovins, d'ovins et de caprins ayant déposé une demande d'aide couplée au titre de la campagne 2020 (AO, AC, ABA, ABL, VSLM) que la lettre de fin d'instruction de leur demande sera mise en ligne à compter du 15 mars 2021.

Les éleveurs concernés pourront donc télécharger et consulter cette lettre depuis leur compte TéléPAC dans la rubrique « mes courriers ». La LFI permet d'informer l'exploitant des anomalies constatées lors du contrôle administratif de ses demandes d'aides, des constats de contrôle sur place si l'élevage a été contrôlé au titre de la campagne 2020 et des éventuelles réductions du montant de ses aides entraînées par les anomalies constatées.

La LFI complète les relevés de paiements qui existent sous TéléPAC. Elle a une portée juridique et c'est ce document qui fait courir le délai de recours dont dispose l'agriculteur en cas de désaccord avec le contenu du courrier. Un délai contradictoire de 10 jours lui est toutefois laissé au préalable pour signaler les inexactitudes qu'il constaterait dans le courrier avant que la décision constituée par la LFI devienne définitive.

Il est conseillé aux éleveurs qui ont déposé une demande d'aide couplée animale en 2020 de prendre connaissance de cette lettre et de signaler par écrit à la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne, sous 10 jours, toute erreur éventuelle constatée dans le document.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter M. Dimitri ARBELOT au service économie agricole de la D.D.T de la Haute-Marne (03.51.55.60.10).